



NOTE DE SYNTHÈSE

Destinataires :
MESDAMES ET MESSIEURS
LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Seloncourt, 10 avril 2012

Objet : CONSEIL MUNICIPAL - MERCREDI 18 AVRIL 2012

En raison des dates rapprochées des deux derniers Conseils municipaux, le procès-verbal de la séance du 27 mars 2012 sera présenté au Conseil municipal le 5 juin 2012.

Le Conseil municipal du 18 avril 2012 a pour sujet principal la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

1/ Présentation du Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD)

Présence de Romain Prioux – Chargé de Mission – Agence de Développement et d'Urbanisme.

La délibération du 29 juin 2010 validait la mise en place du projet mutualisé d'un Plan Local d'Urbanisme des communes de Seloncourt et d'Hérimoncourt, opération bénéficiant du soutien technique et financier de Pays de Montbéliard Agglomération.

Ce projet répond à des intérêts communs et a une nécessité d'actualiser les Plans d'Occupation des Sols en s'intégrant à un Plan Local Urbain communautaire..

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est le fondement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et cadre de référence. Il définit les orientations retenues par les communes de l'intercommunalité, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1 du Code de l'Urbanisme.

Les communes de Seloncourt et d'Hérimoncourt se situent dans la Vallée du Gland, secteur de développement résidentiel et industriel historique aux enjeux majeurs.

Les deux communes ont pour objectifs communs, par la mise en place du PADD et d'un programme structurant, de définir et de renforcer leur identité économique, résidentielle, urbaine et environnementale à l'horizon 2025.

Il s'agit, à l'occasion de ce Conseil municipal, de donner un avis sur ce point d'avancement du projet.

Le projet a été présenté en Commission mixte Urbanisme, Développement économique et Environnement le 5 avril 2012.

D'autres sujets sont à l'ordre du jour de ce Conseil municipal.

PERSONNEL

2/ Création de 2 postes de Rédacteurs territoriaux

Postes créés : Rédacteur Principal et Rédacteur Chef. Ceux-ci viennent compléter le poste de Rédacteur déjà créé en vue de garantir une capacité maximum à recruter le Responsable du service Finances pour pallier au départ de la collectivité de Céline VETTORAZZO au 1^{er} juin 2012.

La Commission Personnel du 6 avril 2012 a émis un avis favorable.

3/ Modification des Articles 4 et 7 de la convention « cadre » du service des missions temporaires – Centre de Gestion du Doubs

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Doubs a décidé, lors de ses 2 dernières réunions (19/10/11 et 13/12/11), de préciser la convention cadre du service de missions temporaires.

L'article 4 portant sur la rémunération des agents et l'article 7 portant sur les congés et arrêts de travail ont été modifiés.

Ainsi, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Doubs a décidé

- de faire bénéficier les agents du service de missions temporaires des régimes indemnitaires qui correspondent aux cadres d'emploi dont ils relèvent,
- de mettre en œuvre ces régimes indemnitaires au cas par cas, à la demande expresse de l'autorité territoriale auprès de laquelle l'agent est mis à disposition,
- de reporter les congés non écoulés d'un contrat à l'autre, en cas de renouvellement de contrat et à titre exceptionnel,
- de prendre en charge les arrêts de travail des agents mis à disposition sans facturation et sans augmentation des frais de gestion.

Il vous est proposé d'adopter les modifications selon les termes de la convention jointe.

La Commission Personnel du 6 avril 2012 a émis un avis favorable.

4/ Participation à la protection sociale complémentaire des agents – Lancement d'une procédure par le Centre de Gestion du Doubs

Afin de combler « un vide juridique » face aux avantages accordés aux salariés du secteur privé, le Centre de Gestion du Doubs lance des consultations dans le cadre de la protection sociale complémentaire.

Ces mesures concernent les contrats en matière de garantie de maintien de salaire et de complémentaire santé.

Dans un premier temps, les collectivités intéressées délibèrent pour autoriser le Centre de Gestion du Doubs à lancer les procédures d'appels d'offres selon les règles de mises en concurrence.

Le dispositif réglementaire prévoit 2 possibilités :

A/ La convention de participation conclue pour une durée de 6 ans.

Une assurance ou une institution de prévoyance remplissant les conditions de solidarités prévues légalement est proposée :

- L'agent peut adhérer et bénéficier des conditions définies suite à la démarche du Centre de Gestion du Doubs.
- La collectivité peut participer, si elle le souhaite, de manière partielle ou totale à la prise en charge de cette adhésion. Elle peut aussi choisir de ne pas participer.

Dans tous les cas, l'adhésion de l'agent et la participation de l'employeur restent facultatives.

B/ La labellisation

Les agents souscrivent librement à un contrat ou adhèrent à une mutuelle :

- Si ces organismes remplissent les critères de labellisation arrêtés par le Centre de Gestion, l'employeur peut participer ou non aux contrats souscrits par les agents.
- Le label, s'il est accordé, est conclu pour 3 ans.

Dans tous les cas, l'adhésion de l'agent et la participation de l'employeur restent facultatives.

Les collectivités qui se prononcent favorablement par voie de délibération pour autoriser le Centre de Gestion du Doubs à ces démarches favorisent les conditions de négociation. Cette délibération n'a aucun caractère d'obligation à une participation financière qui reste libre et facultative dans les conditions énoncées ci-dessus.

Le Service Ressources Humaines est à votre disposition pour toutes précisions sur le sujet.

Vous êtes invités à vous prononcer sur cette procédure.

La Commission Personnel du 6 avril 2012 a émis un avis favorable.

- VOIRIE

5/ Réaménagement du Centre-ville – Résultat du deuxième appel d'offres et signature du marché de fourniture de matériel d'éclairage public Lot N°3

Dans le cadre du projet de réaménagement du centre-ville et pour faire suite au second appel d'offres, il vous est proposé d'autoriser la signature du marché pour le lot concerné dont la négociation était en cours.

Pour rappel, à la suite du deuxième appel d'offres, le Conseil Municipal, par délibération du 31 janvier 2012, avait autorisé Madame le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises attributaires pour les lots N°4 « ouvrage d'art », N°5 « voirie, assainissement », N°6 « ferronnerie », N°7 « aménagement paysager et clôtures », N°8 « éclairage public - pose et câblage du matériel », les offres concernant le marché de fourniture du lot N°3 – fourniture du matériel d'éclairage public – étant en cours de négociation.

2 offres de prix ont été faites : CKD 93 614.51 € TTC / ATCD 81 244.28 € TTC.

Ce chiffre tient compte de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle 1 qui ont été affermies.

La Commission Voirie réunie le 5 avril 2012 a émis un avis favorable.

CULTURE

6/ Représentation théâtrale du 5 mai 2012 – Convention l'Atelier – Lycée de Zillisheim

Dans le cadre de la programmation culturelle, il est proposé que la comédie dramatique intitulée « Belles, riches et célèbres » de Anca Visdei soit jouée par la troupe de théâtre « l'Atelier » du Lycée de Zillisheim (68) samedi 5 mai 2012 à 20h30 au Centre Culturel Cyprien Foresti.

Une convention est établie avec L'Atelier – Lycée Episcopal de Zillisheim – représenté par M. Henri Wisniewski, Directeur.

Le montant des frais de mise en place de la représentation s'élève à 250 € TTC.

La Ville prendra en charge le montant de la location du véhicule pour le transport des décors, soit la somme de 139 € TTC qui sera remboursée au Lycée de Zillisheim sur présentation de la facture correspondante.

La Commission Vie Culturelle, réunie le 6 février 2012, a donné un avis favorable.

7/ Festival de jazz « LES 3 TEMPS DU SWING » - Concert du 19 juillet 2012

Dans le cadre du Festival de Jazz en plein air « Les 3 Temps du Swing », un concert donné par la formation « TRIO BBQ », est proposé jeudi 19 juillet 2012 à 21 heures dans l'amphithéâtre du Centre Culturel.

Il vous est proposé d'approuver le déroulement du concert et les modalités du contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle et notamment le coût de la prestation, soit 1 915 € (frais de déplacement inclus).

La Commission Vie culturelle, réunie le 6 février 2012, a donné un avis favorable.

7/ Festival de jazz « LES 3 TEMPS DU SWING » - Concert du 20 juillet 2012

Dans le cadre du Festival de Jazz en plein air « Les 3 Temps du Swing », un concert donné par la formation « ROBYN BENNETT & THE BANG BANG QUINTET » est proposé vendredi 20 juillet 2012 à 21 heures dans l'amphithéâtre du Centre Culturel.

Il vous est proposé d'approuver le déroulement du concert et les modalités du contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle et notamment le coût de la prestation, soit 3 097,80 € TTC (frais de déplacement inclus).

La Commission Vie culturelle, réunie le 6 février 2012, a donné un avis favorable.

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

L'enveloppe globale des subventions aux associations a été votée par le Conseil municipal le 27 mars 2012. Il convient à présent de décider des montants pour chaque association.

8/ Attribution des subventions aux associations – Exercice 2012

Pour faire suite aux demandes de subventions des associations seloncourtoises formulées pour l'année 2012, il vous est proposé d'attribuer les subventions telles qu'elles sont inscrites dans le tableau joint.

La Commission Vie Associative et Sportive réunie le 2 avril 2012 a émis un avis favorable.

9/ Attribution aux associations et organismes extérieurs – Exercice 2012

Afin de répondre aux demandes de subventions des associations et organismes extérieurs, il vous est proposé d'attribuer les subventions telles qu'elles sont inscrites dans le tableau joint.

La Commission Vie Associative et Sportive réunie le 2 avril 2012 a émis un avis favorable.

10/ Attribution des subventions éducatives et sociales – Exercice 2012

Pour l'exercice 2012 et suite aux demandes émanant des structures éducatives et sociales, il vous est proposé d'attribuer les subventions telles qu'elles sont indiquées dans le tableau joint.

La Commission Vie Associative et Sportive réunie le 2 avril 2012 a émis un avis favorable.

NB. La subvention au Relais Assistantes Maternelles (RAM) d'un montant de 7 130 €, omise lors de la Commission Vie Associative et Sportive du 02/04/2012, a été ajoutée au tableau des subventions éducatives et sociales. Le montant figure en revanche dans le tableau du Budget Primitif diffusé au Conseil municipal du 27 mars 2012, donc voté.

11/ Convention Tennis

Une convention entre la Ville et le TENNIS CLUB de SELONCOURT a été signée le 20 juin 2000 pour une durée de 12 ans.

Avec l'ouverture prochaine du nouveau POLE TENNIS Zone du Bas de Boutonneret, il convient donc d'annuler la convention de 2000 et de mettre en place une nouvelle convention entre la Ville et l'association du Tennis Club de Seloncourt définissant les modalités d'utilisation de ce bâtiment communal et de ses installations ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

Il vous est proposé de vous prononcer sur les termes de la convention jointe.

La Commission Vie Associative et Sportive réunie le 2 avril 2012 a émis un avis favorable.

INFORMATIONS

- **DECISIONS**

Cf. Tableaux relatifs aux avenants, contrats, marchés et indemnités reçues joints à la convocation.

- **QUESTIONS ORALES**

